

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-11-151-DGS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES CHIMISTES AU 4L TROPHY » - PARTICIPATION AU « 205 EUROP RAID »

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 19 novembre 2024
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DECKE procuration à M. DUBERT
 Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

Après avoir participé au 4L Trophy en 2023, l'association « Les Chimistes au 4L Trophy » a décidé de renouveler l'expérience et de participer, à l'été 2025, à un nouveau raid humanitaire : le « 205 Europ'Raid ».

L'association a, pour l'occasion, constitué une nouvelle équipe baptisée « Les raid catalans » et composée de deux jeunes catalans et d'un jeune tarnosien.

Le projet est de participer au « 205 Europ'Raid », un tour d'Europe culturel et solidaire en Peugeot 205. Ce voyage de 8 000 km réunira des étudiants d'universités et de grandes écoles.

Au delà de la découverte de vingt pays d'Europe et de leurs habitants, ce raid a pour objectif d'acheminer des fournitures scolaires et du matériel pédagogique, sportif ou médical auprès des écoles européennes isolées accueillant des populations défavorisées.



Ces trois jeunes étudiants recherchent des financements auprès de différents sponsors, organisent des événements et font également appel à la solidarité de chacun à travers des recherches de dons et de subventions. Leur budget prévisionnel pour l'ensemble du projet s'élève à 9 300 €.

Afin de les aider dans ce projet humanitaire, M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Chimistes au 4L Trophy » d'un montant de 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet porté par l'association « Les Chimistes au 4L Trophy »

Considérant le contrat de partenariat,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € (deux cents euros) à l'association « Les Chimistes au 4L Trophy »

APPROUVE le contrat de partenariat actant les engagements de chaque partie dans le cadre du projet proposé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec l'association « Les Chimistes au 4L Trophy »

DIT que les crédits sont prévus au budget 2024

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr